

## 1.1.5.

Education & emploi / Politique en matière d'éducation:

### Projet de résolution sur l'éducation à la protection sociale

**Proposé par:** UNSA/France, AEU/Australie, CSQ/Canada et SENA/Gabon  
**Langue originale:** Français

#### Le sixième congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation réuni au Cap (Afrique du Sud) du 22 au 26 juillet 2011 :

1. Conscient que 80% de la population mondiale ne bénéficie pas d'un niveau acceptable de protection sociale, alors que les besoins en matière de santé, de vieillesse, de protection de la famille ou encore de handicap ne cessent de croître ;
2. convaincu que la protection sociale est un facteur essentiel de croissance économique et de développement humain, qu'elle est un instrument majeur des stratégies de lutte contre la pauvreté et les inégalités, et qu'elle joue un rôle de stabilisateur économique et social dans les périodes de crise ;
3. inquiet des difficultés que rencontrent de nombreux Etats, soit pour assurer une protection sociale de base, notamment dans les pays en développement, soit pour maintenir le niveau de protection sociale là où il est développé ;
4. notant avec satisfaction l'Initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale dont l'éducation est partie intégrante ;
5. rappelant que la protection sociale est un droit humain reconnu par la Déclaration universelle des Droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948, et qu'elle est un des quatre piliers fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) depuis sa création en 1919 et confirmée par la Déclaration de Philadelphie en 1944 ;
6. reprenant à son compte la résolution du Congrès de la CSI de 2010 sur la protection sociale, qui rappelle la convention (No 102) de l'OIT concernant la Sécurité Sociale (norme minimum) de 1952, qui donne son soutien à l'établissement et à la mise en place d'un ensemble minimum de prestations pour tous ceux et celles qui sont dans le besoin et qui intègre dans son programme d'action le travail avec l'OIT dans des campagnes d'extension de la protection sociale pour tous ;
7. convaincu que les syndicats d'enseignants ont un rôle essentiel à jouer dans l'extension de la protection sociale aux enfants, aux adolescents, aux personnels de l'éducation et, par effet d'entraînement, à l'ensemble de la population ;
8. considérant que l'amélioration de la protection sociale des personnels de l'éducation est de nature à contribuer à la qualité de l'éducation ;
9. considérant que le fait de bénéficier d'une protection sociale de qualité est favorable à la réussite scolaire, et que l'éducation à la protection sociale doit influencer ou modifier les attitudes et les comportements, permettant ainsi à l'enfant ou à l'adolescent de devenir acteur responsable de sa protection sociale et de celle de sa famille, et un futur citoyen conscient de ses droits et devoirs en matière de protection sociale ;

- 55 10. attendu que l'IE a créé avec des partenaires du monde de la mutualité le Réseau Education et  
56 Solidarité qui œuvre à la promotion d'une protection sociale solidaire et de qualité par la  
57 mobilisation des professionnels de l'éducation et de leurs organisations syndicales.

58

**Le Congrès demande instamment aux Etats :**

59

- 60  
61 11. d'adopter et de mettre en œuvre des politiques visant à la mise en place d'un socle de  
62 protection sociale assurant à l'ensemble de la population et notamment aux plus pauvres et aux  
63 plus vulnérables les moyens d'une existence digne tout au long de la vie ;

64

- 65 12. d'assurer une protection sociale de qualité pour les professionnels de l'éducation ;

66

- 67 13. d'intégrer la protection sociale comme une priorité des politiques menées par les organisations  
68 intergouvernementales dont ils sont membres ;

69

- 70 14. d'établir des partenariats fondés sur la solidarité particulièrement avec les pays en  
71 développement, afin de soutenir leurs efforts de mise en place de socles de protection sociale ;

72

- 73 15. de promouvoir activement l'éducation à la protection sociale dans les systèmes d'éducation et  
74 de formation, de manière à œuvrer à la création d'une culture de la protection sociale.

75

**Le Congrès engage les organisations membres de l'IE à :**

76

- 77  
78 16. mieux prendre en considération le rôle crucial que peuvent jouer les systèmes d'éducation et  
79 l'ensemble des personnels d'éducation pour créer une vraie culture de la protection sociale et  
80 de la solidarité dans les populations ;

81

- 82 17. jouer un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'éducation à la  
83 protection sociale en étroite collaboration avec les ministères en charge de l'éducation et de la  
84 protection sociale, ainsi qu'avec les acteurs de la protection sociale solidaire et de la santé ;

85

- 86 18. agir pour que tous les personnels du système éducatif reçoivent une formation initiale et  
87 continue sur tous les aspects d'un programme global d'éducation à la protection sociale.

88

**Rôle de l'Internationale de l'Éducation :**

89

L'IE doit:

90

- 91  
92  
93 19. poursuivre et renforcer sa collaboration avec les institutions du système des Nations Unies tout  
94 particulièrement avec l'OMS, l'UNESCO, l'UNICEF et l'OIT;

95

- 96 20. participer activement aux manifestations internationales concernant l'éducation à la santé et à  
97 la protection sociale, à l'organisation d'événements de caractère régional et mondial afin  
98 d'intensifier la sensibilisation des populations, et en particulier des jeunes, aux questions  
99 relatives à l'éducation à la santé et à la protection sociale ;

100

- 101 21. introduire un thème sur les questions d'éducation à la santé et à la protection sociale dans ses  
102 programmes de coopération et développement ;

103

- 104 22. poursuivre son engagement et encourager celui de ses membres, dans le Réseau Education et  
105 Solidarité, autour de la création et du développement de mutuelles, de la formation, de  
106 l'éducation et de la diffusion d'une culture de la protection sociale, et de la mise en œuvre de  
107 coopérations et de solidarités entre enseignants dans le domaine de la protection sociale.